

PLUi de Puisseguin : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 4 décembre 2025

Le document d'urbanisme en vigueur à Puisseguin (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 9 octobre 2025. Il délimite 65 zones, dont 7 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 4 décembre 2025.

- Le PLUi de Puisseguin s'applique dans sa version du 9 octobre 2025.
- Il délimite 65 zones : 7 urbaines (U), 2 à urbaniser (AU), 17 agricoles (A) et 39 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Puisseguin occupe le rang 145 par le nombre de zones délimitées : 10 zones de plus que la médiane du département (55 zones).
- 36 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Puisseguin depuis 2013, pour 50 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	65 zones
Zones urbaines (U)	7 zones
Zones à urbaniser (AU)	2 zones
Zones agricoles (A)	17 zones
Zones naturelles (N)	39 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI DU GRAND SAINT EMILIONNAIS
Version du	9 octobre 2025
Partition GPU	DU_200035533
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/ DU_200035533/fa15fb3c59db8325e6bf273ca9811cf1/ 200035533_reglement_20251009.pdf

Les risques naturels et technologiques à Puisseguin

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	18 mars 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire JORF n°10 du 5 mars 2024
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/normal/JORFTEXT00005364950
Risques majeurs recensés	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle	22 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er octobre 2022
Péril de la dernière reconnaissance	Secours n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSM, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/puisseguin-33342>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Puisseguin : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Plans de prévention des risques naturels approuvés
Potentiel radon
Base GASPAREX extraite le

0 plan
Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines
Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UB, UE, UY, UYc
1AUb, 2AU2

Situation administrative

Code INSEE
Code postal
Intercommunalité
Département
Région

33342
33570
CC du Grand Saint Emilionnais
Gironde
Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026
Zones délimitées — 28 septembre 2026
Zones délimitées — 2 septembre 2026

65 zones
65 zones
65 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Saint-Philippe-d'Aiguilhe (2,4 km)
Saint-Cibard (3,1 km)
Saint-Genès-de-Castillon (3,3 km)
Tayac (4,5 km)
Lussac (4,6 km)
Montagne (5,3 km)
Francs (5,3 km)
Gardegan-et-Tourtirac (5,5 km)
Saint-Christophe-des-Bardes (5,8 km)
Petit-Palais-et-Cornemps (5,8 km)
Saint-Étienne-de-Lisse (5,9 km)
Belvès-de-Castillon (6,5 km)
Saint-Hippolyte (7,7 km)
Les Artigues-de-Lussac (7,9 km)
Saint-Laurent-des-Combes (8,6 km)
Néac (9,3 km)
Saint-Émilion (9,4 km)
Saint-Pey-d'Armens (9,5 km)

34 zones
18 zones
25 zones
18 zones
85 zones
100 zones
34 zones
44 zones
33 zones
63 zones
28 zones
38 zones
18 zones
60 zones
43 zones
23 zones
111 zones
18 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/puisseguin-33342>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.